

RAPPORT ANNUEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF

EXERCICE 2023

GENERALITES

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2023.

Données Administratives Générales

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif sont les suivantes : BARBEY, CANNES-ECLUSE, COURCELLES-EN-BASSEE, ESMANS, FORGES, LA BROUSSE-MONTCEAUX, LA GRANDE-PAROISSE, LAVAL-EN-BRIE, MAROLLES-SUR-SEINE, MISY-SUR-YONNE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, SAINT-GERMAIN-LAVAL, SALINS et VARENNES-SUR-SEINE et depuis le 1^{er} janvier 2017 les communes de DIANT (en partie), MONTMACHOUX, NOISY RUDIGNON, THOURY FERROTTE et VOULX.

Estimation de la population desservie : 40 727 habitants

Le contrat et ses avenants :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} juillet 2016. La durée du contrat est de 10 ans ½. Il prend fin le 31 décembre 2026.

N°	Date	Echéance	Objet
0	1/07/2016	31/12/2026	Contrat initial
1	1/05/2021	31/12/2026	Avenant n°1 : fusion des contrats de Noisy-Rudignon et Thoury-Ferrottes
2	14/10/2021	31/12/2026	Avenant n°2 : dératisation des réseaux
3	24/10/2022	31/12/2026	Avenant n°3 : respect des règles, des principes de laïcité et de neutralité

Les conventions de traitement des boues et des déchets

N° Récépissé	Date dépôt	Date autorisation	Objet
D02/005/DDAF	2/10/2001	20/02/2002	Epandage Marolles
D02/009/DDAF	7/03/2002	14/03/2002	Epandage Esmans
D02/007/DDAF	7/03/2002	14/03/2002	Epandage La Brosse Montceaux
F441 2010/112	8/07/2010	12/07/2010	Epandage Salins
D02/018/DDAF	4/06/2022	04/06/2002	Epandage Thoury-Ferrottes



Données Techniques Générales

Les volumes consommés par commune

	2019	2020	2021	2022	2023
m3	1 902 596	1 835 308	1 709 376	1 972 842	2 022 297
Barbey	6 417	6 282	5 620	6 361	5 719
Cannes Ecluse	108 498	91 883	101 973	99 947	94 464
Courcelles en Bassée	NC	NC	7 356	15 336*	2 041**
Esmans	38 001	36 708	31 808	36 510	45 255
Forges	15 357	26 775	22 758	27 954	14 457
La Brosse Montceaux	35 698	43 866	27 469	37 378	32 083
La Grande Paroisse	35 698	146 103	113 739	137 998	144 695
Laval en Brie	18 383	19 470	13 963	15 516	16 169
Marolles	81 375	81 740	78 960	95 312	89 231
Misy sur Yonne	46 612	45 185	28 375	34 011	32 279
Montereau	989 079	896 521	896 817	994 431	1 013 010
Montmachoux	8 463	9 493	7 881	7 267	9 567
Noisy-Rudignon	19 235	23 903	21 601	19 126	20 524
Saint Germain Laval	108 627	106 802	109 234	130 519	220 757
Salins	51 766	53 736	44 312	47 680	52 599
Thoury-Ferottes	24 609	24 907	34 043	22 730	24 130
Varennes sur Seine	184 999	185 441	158 946	173 109	162 682
Voulx	74 351	85 303	66 413	71 657	64 765

*Les chiffres de 2022 ne permettaient pas de distinguer les branchements assujettis à l'assainissement, ce sont donc les volumes globaux distribués en eau potable qui étaient indiqués.

**Les chiffres transmis par SUEZ correspondent qu'au 1^{er} semestre 2023 (les données VEOLIA n'ayant pas été transmises)

Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

VALEUR DE L'INDICE	80/120
Partie A : Plan des réseaux	15/15
Partie B : Inventaire des réseaux	25/30
Partie C : Connaissance et gestion des réseaux	40/75

Les branchements

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés global	15 806	15 567	15 514	15 596	15 586	15 946	15 839

Les Ouvrages de Traitement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de station	8	12	12	12	12	12	12	12
Capacité totale (Eq/hab)	55 910	60 360	60 360	60 360	60 360	60 360	60 360	60 360
Poste de refoulement	70	82	82	82	82	84	84	84

Linéaires de canalisations (km)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Réseau séparatif	125,60	115,20	116,57	119,25	114,12	123,76	110,06	111,49
Réseau unitaire	72,00	94,29	72,03	74,86	78,03	83,74	80,82	81,00
Réseau pluvial	56,48	65,93	78,52	70,76	74,55	82,07	73,46	74,30
Refoulement			31,54	33,39	36,22	38,08	37,00	36,73
Total	254,08	275,42	298,66	298,26	302,92	302,76	301,67	303,51

Données Financières

En cours de la Dette

	2021	2022	2023	Variation
En cours de la dette au 31/12	12 531 723	12 029 732	11 037 190	-8,25 %
Annualité réglée	1 369 657,40	1 367 102,29	1 367 203,77	+0,01 %
Dont intérêt	365 758,21	352 244,02	370 263,04	+5,12 %
Dont capital	1 003 899,19	1 014 858,27	996 940,73	-1,77 %
Extinction de la dette	7,13	7,47	6,44	-13,79 %

Amortissement

	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation	1 852 522,69	1 693 996,98	1 674 627,7	1 961 434,13

Les Tarifs 120 m3 Eau et Assainissement y compris redevances et taxes :

Communes	1/1/2023	1/1/2024	Evolution	Prix m3 TTC
Barbey	561,37	609,74	+8,62 %	5,08
Cannes Ecluse	567,50	607,08	+6,97 %	5,06
Courcelles en Bassée	756,70	589,48	-22,10 %	4,91
Esmans	567,50	607,08	+6,97 %	5,06
Forges	541,12	589,48	+8,94 %	4,91
La Brosse Montceaux	561,37	609,74	+8,62 %	5,08
La Grande Paroisse	541,12	589,48	+8,94 %	4,91
Laval en Brie	541,12	589,48	+8,94 %	4,91
Marolles sur Seine	541,12	589,48	+8,94 %	4,91
Montmachoux	567,50	607,08	+6,97 %	5,06
Misy sur Yonne	561,37	609,74	+6,97 %	5,08
Montereau	541,12	589,48	+8,94 %	4,91
Noisy Rudignon	547,25	586,62	+7,20 %	4,88
Saint Germain Laval	541,12	589,48	+8,94 %	4,91
Salins	541,12	589,48	+8,94 %	4,91
Thoury-Ferottes*	643,92	668,11	+3,76 %	5,57
Vareennes sur Seine	547,25	586,82	+7,20 %	4,88
Voulx	567,50	607,08	+6,97 %	5,08

En comparaison, le Prix moyen en 2021 en Seine et Marne est de 5,02 € TTC/m3. Il varie entre 4,29 € et 6,32 € en TTC.

*Gestion de l'eau par le Syndicat des eaux de Dormelles.

Utilisation du compte de renouvellement : 189 653 €/an de moyenne prévu au contrat pour un montant global sur l'ensemble de la durée de contrat à : 1 991 875 €

Contrat global :

Dotation Annuelle	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dotation	195 496	200 288	205 952	228 499	229 604	1 538 447
Renouv. Programmé	77 691	105 333	71 238	51 836	45 866	626 555
Renouv. non program	90 605	161 378	114 015	168 354	153 067	1 043 826
Solde à reporter sur n+1	-129 984	-196 163	-175 464	-167 154	-136 463	- 136 463

Thoury-Ferottes :

Dotation Annuelle	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dotation	8 425	8 850	8 992	9 261	10 105	70 915
Renouv. Programmé	4 414	-	3 914	31 661	596	57 166
Renouv. non program	1 290	1 379	-	5 915	-	8 584
Solde à reporter sur n+1	8 592	11 521	18 991	24 069	-4 245	5 264

Noisy-Rudignon :

Dotation Annuelle	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dotation	3 613	3 682	3 822	3 822	4 171	38 285
Renouv. Programmé	-	-	-	-	1 276	18 203
Renouv.non program	-	-	-	-	5 786	16 856
Solde à reporter sur n+1	1 938	5 619	9 442	13 264	10 373	10 373

Les taux de raccordement

	Population desservie	Branchement EU	Branchement AEP	Taux de raccordement
Barbey	157	67	76	91,08 %
Cannes Ecluse	2 601	1041	1079	81,51 %
Courcelles-en-Bassée	199	71*	113	92,46 %
Esmans	901	377	414	87,79 %
Forges	438	140	160	68,49 %
La Brosse Montceaux	735	337	369	96,05 %
La Grande Paroisse	2 922	1 146	1 215	80,80 %
Laval en Brie	407	143	208	86,24 %
Marolles-sur-Seine	1 866	732	765	80,23 %
Misy sur Yonne	911	339	394	86,46 %
Montereau	22 073	7 154	7 267	65,33 %
Montmachoux	261	114	126	91,95 %
Noisy-Rudignon	603	237	248	95,22%
Saint Germain Laval	2 851	1 045	1 183	78,15 %
Salins	1 183	376	433	68,39 %
Thoury-Ferrottes	695	324	338	95,25%
Varennnes sur Seine	3 334	1 414	1 341	82,63 %
Voulx	1 668	782	880	99,64 %

* Les chiffres transmis par SUEZ correspondent qu'au 1^{er} semestre 2023

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 100 %

Les travaux d'entretien et investigations réalisés par la collectivité et le délégataire :

Les opérations de maintenance suivantes ont été menées :

- Hydrocurage préventif : 36 051 ml
- Hydrocurage ponctuel : 1 482 ml
- Passage caméra : 3 867 ml
- Nettoyage de postes de relevage (en nombre) : 158
- Débouchage de réseau : 158 interventions
- Nombre d'intervention de maintenance sur équipements : 201 dont 201 curatives et 0 préventives : 3,962 Nb/100 km
- Nombre de contrôles réglementaires : 151

Les opérations suivantes ont été menées :

- Station d'épuration de La Grande Paroisse :
 - Intervention sur le tamis n°1, les surpresseurs d'air n°1 et 2
 - Renouvellement complet de la pompe de recirculation n°1 de la cellule SBR
 - Renforcement du motoréducteur du tamis n°3
 - Campagne de recherche de micropolluant
- Station d'épuration de Montereau ZI :
 - Intervention sur le coffret de commande dégrilleur et vis compacteuse, trommel matière de curage, vis compacteuse dégrillage fin et de la pompe gaveuse file sud
 - Renouvellement complet du préleveur automatique réfrigéré file sud, de la pompe pré-fosse matières de vidange n°2, des agitateur zone aérobie B.A Nord n°1 et 2, du débitmètre poste toutes eaux et du débitmètre PR file sud urbaine
 - Campagne de recherche de micropolluant
 - Pose d'un pluviomètre
 - Cassage et évacuation de chaux vive dans le silo
- Station d'épuration de Thourry Ferottes :
 - Mise en place d'un débitmètre électromagnétique pour l'extraction des boues avec extraction automatique
 - Modification des programmes, afin d'interdire le fonctionnement du PR Marais lors du fonctionnement du PR Bichereau, sauf si le trop plein du PR Marais
- Station d'épuration de Voulx :
 - Renouvellement du dégrilleur en entrée de station
- Station d'épuration de Misy sur Yonne :
 - Curage et extraction des boues sur les lits n°1 et n°2 de la station d'épuration le 16 août 2023
- Station d'épuration de Montmachoux :
 - Mise en service de la nouvelle station fin 2023 ainsi que son raccordement au réseau électrique.

- **Bassin d'orage Baignade à Montereau-Fault-Yonne :**
 - Intervention sur le dégrilleur droite, la centrale hydraulique chasse automatique et le dialogue opérateur/armoire générale
 - Renouvellement complet du variateur de vitesse pompe temps de pluie n°2, de la pompe temps de pluie n°1 et 2 ainsi que de la pompe chasse.
 - Curage complet en juin 2023
- **Bassin d'orage Eglise – La Grande Paroisse :**
 - Renouvellement complet de la pompe vidange n°1
 - Intervention sur l'automatisme en aout 2023
 - Reprise du dossier sur la lame déversante du déversoir d'orage par SAFEGE
 - Curage complet en mai 2023
 - Travaux d'entretien des espaces verts
- **Bassin d'orage Scotch Club – Montereau Fault Yonne**
 - Curage complet du bassin d'orage en août 2023 avec curage des canaux dégrilleurs en décembre 2023
- **Bassin d'orage Bernier – Montereau Fault Yonne :**
 - Curage complet en octobre 2023
- **Réseau de La Brosse Montceaux :**
 - Campagne de contrôle de conformité des branchements :
 - 55 non conformes, 197 conformes, 69 absents et 4 refus
- **Poste de refoulement Carrosserie – Montereau Fault Yonne :**
 - Retrait de la vanne d'entrée du poste
 - Installation d'une pompe intelligente nouvelle génération XYLEM Concertor spécifique aux problématiques des lingettes
- **Poste de relevage Courbeton – Varennes-sur-Seine :**
 - Pose trappe verrouillées articulée
- **Station d'épuration de Marolles-sur-Seine :**
 - Études préalables aux travaux de reconstruction : maitrise d'œuvre, levés topographiques, diagnostic amiante et plomb du génie civil et de la voirie, mission géotechnique, dossier Loi sur l'eau, mission de sécurité et de protection de la santé (SPS), mission de contrôleur technique
- **Station d'épuration de Noisy-Rudignon :**
 - Études préalables aux travaux de reconstruction : maitrise d'œuvre, levés topographiques, diagnostic amiante et plomb du génie civil et de la voirie, mission géotechnique, dossier Loi sur l'eau, mission de sécurité et de protection de la santé (SPS), mission de contrôleur technique
 - Études de déconnexion des surfaces actives
 - Étude sur la réhabilitation de la lagune d'infiltration
 - Travaux d'élagage de la lagune
- **Station d'épuration de La Brosse Montceaux :**
 - Études préalables aux travaux de reconstruction : maitrise d'œuvre, levés topographiques, diagnostic amiante et plomb du génie civil et de la voirie, mission géotechnique, dossier Loi sur l'eau, mission de sécurité et de protection de la santé (SPS), mission de contrôleur technique

- Varenes-sur-Seine :

- Réhabilitation du réseau d'assainissement par pose de manchettes au niveau du bassin de collecte des rues de la croix de six, avenue du 8 mai 1945, rue de Dormelles, rue de la Maison Blanche
- Pose d'un ensemble métrologique pour estimer les débits du déversoir d'orage au niveau du Poste de refoulement Abreuvoir, ce qui a permis le redimensionnement de celui-ci.



PERIMETRE DU CONTRAT

1) Le Patrimoine

		Capacité épuratoire
Stations d'épuration	12	60 390 Eq/hab
Hameau de Forges		110 Eq/hab
Bourg de Forges		1 600 Eq/hab
Brosse Montceaux		1 200 Eq/hab
Grande Paroisse		28 500 Eq/hab
Marolles		2 000 Eq/hab
Misy sur Yonne		1 500 Eq/hab
Montereau		20 000 Eq/hab
Montmachoux		280 Eq/hab
Salins		1 000 Eq/hab
Voulx		3 000 Eq/hab
Thoury-Ferrottes		700 Eq/hab
Noisy-Rudignon		500 Eq/hab
Poste de relevage	84	

Caractéristiques station la Brosse Montceaux

Type	Boue activée aération prolongée
Capacité nominale	1 200 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Lagune d'infiltration
Date de mise en service	1981
Filière boue	Lits de séchage

Caractéristiques station Marolles sur seine

Type	Boue activée aération prolongée
Capacité nominale	2 000 Equivalent/habitants
L'exécutoire	La Seine
Date de mise en service	1989
Filière boue	Lits de séchage

Caractéristiques station de Salins

Type	Boue activée aération prolongée
Capacité nominale	1 000 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Le Ru de l'Etang
Date de mise en service	2000
Filière boue	Stockage simple

Caractéristiques station Forges les Hameaux	
Type	Filtres plantés de roseaux
Capacité nominale	110 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Fossé
Date de mise en service	200
Filière boue	Lits plantés de roseaux

Caractéristiques de Misy et Barbey	
Type de station	Traitement biologique par boues activées
Capacité nominale	1 500 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Yonne
Date de mise en service	2007
Filière Boue	Lits plantés de roseaux

Caractéristiques de Montereau Zone Industrielle	
Type de station	Traitement par boues activés et aération prolongée
Capacité nominale	20 000 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Seine
Date de mise en service	2006
Filière Boue	Chaulage

Caractéristiques de la Grande Paroisse	
Type de station	Traitement biologique par boues activées
Capacité nominale	28 500 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Seine
Date de mise en service	2010
Filière Boue	Chaulage

Caractéristiques station Forges Bourg	
Type	Boues activées aération prolongée
Capacité nominale	1 600 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Fossé
Date de mise en service	1995
Filière Boue	Lits de séchage

Caractéristiques station Montmachoux (nouvelle station)	
Type	Filtres plantés de roseaux
Capacité nominale	280 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Fossé d'infiltration
Date de mise en service	2023
Filière Boue	Lit planté de roseaux

Caractéristiques station Voulx	
Type	Boue activée aération prolongée
Capacité nominale	3 000 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Orvanne
Date de mise en service	1995
Filière boue	Table d'égouttage + stockage

Caractéristiques station Thoury-Ferrottes	
Type	Boue activée aération prolongée
Capacité nominale	700 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Orvanne
Date de mise en service	1991
Filière boue	Stockage simple

Caractéristiques station Noisy-Rudignon	
Type	Boue activée aération prolongée
Capacité nominale	500 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Lagune d'infiltration
Date de mise en service	1974
Filière boue	Epaississement + lit de séchage

Les postes de refoulement

84 postes de refoulement sont gérés :

- 3 sur la commune de Cannes Ecluse
- 2 sur la commune de Courcelles en Bassée
- 3 sur la commune d'Esmans
- 1 sur la commune de Forges (hameaux)
- 1 sur la commune de La Brosse Montceaux
- 5 sur la commune de Forges
- 6 sur la commune de La Grande Paroisse.
- 5 sur la commune de Laval en Brie
- 3 sur la commune de Marolles sur Seine
- 19 sur la commune de Montereau
- 1 sur la commune de Montmachoux
- 4 sur la commune de Voulx
- 5 sur les communes de Misy sur Yonne et Barbey
- 9 sur la commune de Saint Germain Laval
- 12 sur la commune de Varennes sur Seine.
- 4 sur la commune de Thoury-Ferrottes
- 1 sur la commune de Noisy-Rudignon

2) Le Traitement

2.1 - Evolution Générale

Charge hydrauliques	2020	2021	2022	2023
STEP Barbey et Misy	35,83 %	34,50 %	31,83 %	33 %
STEP La Brosse Montceaux	37,22 %	56,94 %	70 %	53 %
STEP Marolles-sur-Seine	26,10 %	41,86 %	53,6 %	49 %
STEP Montereau	27,16 %	21,92 %	22,3 %	23 %
STEP Salins	77,00 %	77,00 %*	42,67 %*	53 %
STEP La Grande Paroisse	37,12 %	33,60 %	33,05 %	28 %
STEP Forges Bourg	42,50 %	33,54 %	18,75 %	39 %
STEP Forges Hameaux	52 %	32 %	32 %	59 %
STEP Montmachoux	50 %	50 %	78 %	-
STEP Voulx	37,30 %	27,83 %	27,58 %	30 %
STEP Thoury-Ferrottes	-	79,05 %*	46,6 %*	63 %
STEP Noisy-Rudignon	-	110,67 %	92 %	181 %

Charges Polluantes	2020	2021	2022	2023
STEP Barbey et Misy	52,61 %	21,64 %	23,66 %	43 %
STEP La Brosse Montceaux	26,99 %	32,15 %	47,58 %	26 %
STEP Marolles-sur-Seine	23,60 %	30,14 %	46,92 %	56 %
STEP Montereau	36,30 %	27,16 %	27,38 %	26 %
STEP Salins	73,85 %	86 %*	28,8 %*	27 %
STEP La Grande Paroisse	34,91 %	32,49 %	52,77 %	39 %
STEP Forges Bourg	7,68 %	5,09 %	15,01 %	22 %
STEP Forges Hameaux	67 %	33 %	41 %	86 %
STEP Montmachoux	46,67 %	151 %	80,6 %	-
STEP Voulx	32,91 %	20,89 %	17,31 %	71 %
STEP Thoury-Ferrottes		26,94 %	35 %	20 %
STEP Noisy-Rudignon		49,8 %	48,3 %	48 %

*Les écarts importants entre 2021 et 2022 pour les charges hydrauliques et polluantes pour la STEP de Salins et Thoury-Ferrottes sont dus au fait qu'un seul bilan 24h est effectué par an. En conséquence, la charge polluante et la charge hydraulique peuvent être significativement différentes selon le jour du prélèvement

Volumes Entrée	2020	2021	2022	2023
STEP Barbey et Misy	40 887	40 526	36 814	35 630
STEP La Brosse Montceaux	36 616	38 588	40 942	34 941
STEP Marolles	46 594	62 218	80 172	71 990
STEP Montereau	558 835	562 916	461 163	484 390
STEP Montmachoux	9 536	14 026	15 014	-
STEP Salins	44 947	39 510	28 960	28 434
STEP Forges Les hameaux	3 509	3 201	5 505	6 731
STEP La Grande Paroisse	1 413 666	1 370 787	1 228 697	1 076 673
STEP Forges Bourg	34 757	31 348	29 537	34 757
STEP Voulx	140 525	139 856	111 012	113 710
STEP Thoury-Ferrottes	31 521	32 228	24 345	24 084
STEP Noisy-Rudignon	48 464	42 862	42 308	46 796

Production de boues (T/MS)	2020	2021	2022	2023	Evacuation
STEP Barbey et Misy	10,423	9,797	10,681	1,463	Epandage
STEP Brosse Montceaux	6,817	9,218	5,024	3,098	Epandage
STEP Forges bourg	2,129	4,325	4,076	3,516	Compostage
STEP Forges Hameaux	0	0	0	0	-
STEP la Grande Paroisse	317,336	280,101	244,483	306,646	Compostage /Epandage
STEP Marolles	10,297	11,308	12,8	10,715	Compostage
STEP Montereau	146,928	263,166	174,902	126,354	Compostage
STEP Montmachoux	0	0,207	0	0	-
STEP Salins	19,534	17,914	15,86	17,301	Epandage
STEP Voulx	10,68	9,489	8,758	29,05	Compostage
STEP Thoury-Ferrottes	7,437	9,67	7,776	3,496	Epandage
STEP Noisy-Rudignon	1,31	5,009	4,014	0,131	Epandage

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Conformité des performances des équipement d'épuration (%)	98,16	97,71	93,3	96,39
Quantité de boues évacuées des ouvrages (tMS)	433,36	237,31	417,46	447,34
Boue évacuée selon des filières conformes (%)	100	100	100	100

2.2 Les rendements (extrait des bilans de fonctionnement annuel)

Les bilans annuels résumant l'efficacité de traitement sur une année en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers. L'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La conformité dépend de ces 6 paramètres :

- L'azote total Kjeldahl (NTK) : la somme de l'azote organique (NH₃) et de l'ammonium (NH₄⁺). Lorsqu'il est décelé en concentration élevée il peut provoquer une pollution du milieu naturel en sortie de station d'épuration.
- Azote total NGL : la somme de toutes les formes d'azote (NTK, nitrite et nitrate).
- Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours (DBO5) : cette unité de mesure permet d'évaluer la capacité d'une station d'épuration à éliminer la pollution organique présente dans les rejets. Plus la valeur est élevée plus le rejet est pollué.
- Demande Chimique en Oxygène (DCO) : est la quantité d'oxygène dissous qui doit être présent dans l'eau pour oxyder les matières organiques chimiques. Ce paramètre permet de connaître la concentration de matières organiques qui peuvent appauvrir l'oxygène dissous dans l'eau.
- Matières en suspension (MES) : sont les matières solides insolubles visibles à l'œil nu présentes en suspension dans un liquide.
- Phosphore Total (PT) : regroupe toutes les formes du phosphore organique, minérale, soluble ou particulaire. Sa mesure est essentielle au maintien d'un écosystème sain et à la préservation de la faune du milieu naturel.

Montereau Zone Industrielle

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	PT
Concentration en sortie mg/l	2,72	4,33	2,09	24,24	3,93	0,4
Rendement (%)	97,3	95,5	99,2	96	98,2	94,9
Valeur rédhibitoire	15	70	50	180	60	3

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation.

La charge de pollution organique (DBO5) maximum enregistrée en entrée de la station calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 313 kg/j. Cette charge de pollution organique correspond à 26 % de la capacité nominale de la station d'épuration, ce qui correspond à environ 5 150 EH. La charge hydraulique est de 22 %, elle a augmenté par rapport à 2022.

Les charges polluantes fluctuent tout au long de l'année. Lors de ces fluctuations, la station a été chargée au minimum à 11% de sa charge organique nominale (137.3 kg/j de DBO5) et au maximum à 43% (521 kg/j de DBO5).

Les charges moyennes azotées mesurées lors des bilans 24h, représentent la pollution reçue équivalent à 7 251 EH. La charge est stable par rapport aux années précédents.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont excellents l'ensemble des paramètres et les normes fixées dans l'autorisation de rejet sont respectées.

Les paramètres pour lesquels la conformité est basée sur la moyenne annuelle (NGL et phosphore) sont conformes en concentrations et/ou en rendement. La station d'épuration de Montereau ZI est considérée conforme en 2023.

Les boues produites par la station d'épuration ont été évacuées en compostage toute l'année 2023, ce qui correspond à une production de 126.79 tMS au total. Elle est en adéquation avec la charge de pollution traitée sur l'installation. Cela représente un ratio de production de 67.5 g MS/EH/j sur la base de la pollution éliminée (ratio attendu de 66 g MS/EH/j).

En 2023, un dysfonctionnement de la cuve de préparation de polymère a limité l'extraction des boues. La cuve a été remplacé le 11 décembre 2023.

La Grande Paroisse

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	PT
Concentration en sortie	2,42	7,75	2,94	23,74	4,86	0,66
Rendement (%)	96,8	88,9	98,4	93,7	96,1	84,8
Valeur réductible	15	70	50	180	60	3

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation.

La charge organique moyenne entrante mesurée est globalement moins élevée que l'année précédente, elle est de 662.7 kg de DBO5 ce qui représente un fonctionnement de la station à 39% de sa charge organique nominale correspondant à environ 11 045 EH. Les charges moyennes azotées mesurées lors des bilans 24h, représentent la pollution reçue équivalent à 14 066 EH. La pollution azotée plus concentrée se rapproche plus du nombre d'abonnés raccordés. La charge hydraulique de 27,5 %, diminuée par rapport à 2022.

La charge est en baisse par rapport à la mesure de 2022 mais cohérente avec les données de 2021.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont excellents et l'ensemble des paramètres et les normes fixées dans l'autorisation de rejet sont respectées.

Les paramètres pour lesquels la conformité est basée sur la moyenne annuelle (NGL et phosphore) sont conformes en concentrations et/ou en rendement. La station d'épuration de La Grande Paroisse est considérée conforme en 2023.

Les boues produites par la station d'épuration ont été évacuées en compostage toute l'année 2023, ce qui correspond à une production de 306.64 tMS au total. Elle est en adéquation avec la charge de pollution traitée sur l'installation. Cela représente un ratio de production de 70 g MS/EH/j sur la base de la pollution éliminée (ratio attendu de 66 g MS/EH/j).

Misy sur Yonne et Barbey

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
Concentration en sortie	2,7	4,79	1,5	30,3	8,95	10,13
Rendement (%)	98,2	96,8	99,6	95,9	98,8	37,8
Valeur rédhitoire	7,5	15	25	250	50	

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation.

La charge de pollution organique (DBO5) moyenne en entrée de station calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 85.82 kg/j. Cette charge de pollution organique correspond à 43% de la capacité nominale de la station. La charge hydraulique en 2023 est de 32,5 % de sa capacité nominale ce qui est stable par rapport à 2022.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées. La station d'épuration de Barbey Misy est conforme en 2023. Les rendements épuratoires sont excellents pour l'ensemble des paramètres et les normes fixées dans l'autorisation de rejet sont respectées.

La production de boues 2023 demeure inférieure à la production attendue en fonction de la charge de pollution reçue.

La présence de mousse observée dans le bassin d'aération est le signe de la présence de bactéries filamenteuses, qui restreignent les capacités hydrauliques du clarificateur et entraînent départs de boues vers le milieu naturel. Pour traiter ces bactéries, nous avons mis en place un traitement par injection de chlore.

Aucune boue n'a pu être produite en novembre et décembre suite à une panne de la pompe d'extraction. La réception de la nouvelle pompe est prévue en mars 2024, en attendant nous avons mis en place un camion pour pomper les boues du bassin d'aération qui seront par la suite évacuées dans la filière plantée de roseaux de la station. En 2023, les filtres ont été curés, il a été évacué 8.5 t MS vers épandage.

Salins

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
Concentration en sortie	13,5	31,72	8,41	36,3	95,2	1,93
Rendement (%)	84,2	-	96,1	92,3	26,8	77,2

Commentaire de l'exploitant : Un seul bilan 24h a été réalisé conformément à la réglementation.

La charge organique entrante moyenne mesurée a été de 16.3kg de DBO5 ce qui représente un fonctionnement de la station à un environ 27 % de sa charge organique nominale et à peu près 272 EH, ce qui est faible compte tenu de la population assainie. La station d'épuration a reçu en moyenne 78 m3 /j ce qui représente 51.8 % de la charge hydraulique.

La production de boue est stable par rapport à 2022. La production est cohérente avec la charge de pollution traitée sur l'installation avec un ratio de 46.88 g/EH/j sur la base du nombre d'habitants raccordés 2023.

La Brosse Montceaux

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
Concentration en sortie	3,47	6,06	4,62	38,9	8,2	1,93
Rendement (%)	95,7	93,3	97,8	92,9	96,7	76,6

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation.

La charge de pollution organique (DBO5) en entrée de station est calculée à partir du bilan d'autosurveillance est de 18.98 kg/j. Cette charge de pollution organique correspond à 26 % de la capacité nominale de la station. En 2023, la charge hydraulique moyenne est estimée à 66.8 % de la capacité nominale.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors du bilan 24h montrent un traitement performant.

La production de boue est en baisse par rapport à l'année dernière. Les boues extraites du clarificateur sont évacuées sur des lits de séchage qui restent le principal point de blocage pour cette station, en période hivernale, l'exploitant est obligé de limiter voire d'arrêter les extractions de boues.

La production de boues 2023 demeure inférieure à la production attendue en fonction de la charge de pollution reçue (ratio de production seulement de 26.7 g/EH/j sur la base de pollution traitée). Il a été produit 3.09 t MS.

Montmachoux

Reconstruction de la station d'épuration et mise en service fin 2023.

Forges Bourg

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
Concentration en sortie	1,45	9,48	3,95	17,7	3,65	1,56
Rendement (%)	98,5	89,5	98,6	96,9	98,9	82

Commentaire de l'exploitant : En 2023, deux bilans d'autosurveillance ont été réalisés conformément à la réglementation.

En termes de pollution, la station a traité en moyenne 21.1 kg DBO5/j ce qui représente un fonctionnement de la station à environ 22 % de sa charge organique nominale. La station d'épuration a reçu en moyenne 94 m3 /j ce qui représente 39 % de la charge hydraulique. Le volume entrant en 2023 est en augmentation par rapport à 2022.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées. La station d'épuration de Forges Bourg est conforme en 2023.

Les rendements épuratoires sont excellents pour l'ensemble des paramètres et les normes fixées dans l'autorisation de rejet sont respectées.

Les boues produites par la station d'épuration sont conformes aux normes en vigueur pour leur utilisation en agriculture. La quantité des boues produite est en baisse par rapport à l'année 2022. La production est cohérente avec la charge de pollution traitée sur l'installation avec un ratio de 27 g/EH/j traité. Il a été produit 3.51 t MS.

Forges Hameaux

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	PT
Concentration en sortie	8,96	94,63	4,51	81,45	6,2	8,34
Rendement (%)	94,3	-	99	93,4	98	66,1

Commentaire de l'exploitant : Les deux bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation.

La charge de pollution organique moyenne en entrée de station est calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 6 kgDBO5/j. Ce qui représente un fonctionnement de la station à environ 86% de sa charge organique nominale. Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égal à environ à 100 EH par jour. La station d'épuration a reçu en moyenne 19 m3 /j ce qui représente 59 % de la charge hydraulique.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont excellents pour l'ensemble des paramètres et les normes fixées dans l'autorisation de rejet sont respectées.

Marolles sur Seine

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	PT
Concentration en sortie	52,12	52,53	13,9	84,31	32,34	5,31
Rendement (%)	60,5	60,1	95,9	90	88,7	56,7

Commentaire de l'exploitant : Les 12 bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation.

La charge de pollution organique (DBO5) moyenne en entrée de STEP calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 67.34kg/j ce qui représente un fonctionnement de la station à environ 46% de sa charge organique nominale. Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égal à environ à 1 122 EH par jour.

La charge hydraulique moyenne est estimée à 49 % de la capacité nominale. Le volume global traité en 2023 a un peu diminué par rapport à 2022.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement moyennement performant des eaux usées. La station d'épuration de Marolles sur seine est considérée conforme en 2023. Les rendements épuratoires sont excellents pour l'ensemble des paramètres et les normes fixées dans l'autorisation de rejet sont respectées.

Les boues produites par la station d'épuration sont conformes aux normes en vigueur pour leur utilisation en agriculture. En 2023, Les boues produites par la station d'épuration de Marolles sur seine ont été évacuées en compostage. La production de boues 2023 demeure inférieure à la production attendue en fonction de la charge de pollution reçue (ratio de production seulement de 26.1 g/EH/j sur la base de pollution traitée).

Une reconstruction globale de la station d'épuration est prévue : la filière eau sera une filière de traitement par boues activées avec traitement du phosphore et la filière boue sera composée d'une centrifugeuse et d'un stockage en bennes sur une aire bétonnée couverte.

Vouix

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
Concentration en sortie	3,67	8,51	2,16	22,55	4,53	3,7
Rendement (%)	97,5	91,2	99,1	96,6	97	-

Commentaire de l'exploitant : En 2023, les 12 bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation.

La charge organique moyenne entrante mesurée est en augmentation par rapport à l'année dernière, elle est de 123.6 kg de DBO5 ce qui représente un fonctionnement de la station à 69% de sa charge organique nominale.

Les charges polluantes fluctuent tout au long de l'année. La station d'épuration a reçu en moyenne 312 m³ /j ce qui représente 41.5 % de la charge hydraulique. Le volume global traité en 2023 a un peu augmenté par rapport à 2022, la pluviométrie enregistrée cette année (797.9 mm) explique cette augmentation des volumes.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont excellents pour l'ensemble des paramètres et les normes fixées dans l'autorisation de rejet sont respectées.

Les boues produites par la station d'épuration sont conformes aux normes en vigueur pour leur utilisation en agriculture. En 2023, Les boues produites par la station d'épuration de Vouix ont été évacuées en compostage. Il a été produit 29,05 t MS.

Thoury-Ferrottes :

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
Concentration en sortie	2,4	27,41	1,5	33,7	10	7,85
Rendement (%)	96,8	-	99,1	89,7	91,1	

Commentaire de l'exploitant : Le bilan 24h a été réalisé conformément à la réglementation.

La charge organique moyenne de 2023 est de 8.58 kg de DBO5 ce qui représente la pollution d'environ 143 habitants et 20% de la charge organique nominale admissible par l'installation de traitement. La pollution azotée plus concentrée se rapproche plus du nombre d'abonnés raccordés (342 EH calculé sur la pollution NTK). Cette charge est légèrement plus faible que celle mesurée en 2022. Le volume entrante en 2023 est relativement stable par rapport à 2022. La charge hydraulique reçue en 2023 correspond à 62.8 % de la capacité nominale de l'installation.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors du bilan 24h montrent un traitement performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont excellents pour l'ensemble des paramètres

La station d'épuration de Thoury Ferottes est considérée conforme en 2023 par rapport à l'arrêté national du 21/07/2015.

La quantité de boues produites représentant la pollution éliminée a été de 3.49 T MS, ce qui représente un ratio de production de 20 gMS/EH/j. Elle est en diminution par rapport à l'année dernière. La production de boues était très faible par rapport à 2022.

Noisy-Rudignon :

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
Concentration en sortie	2,3	6,18	5,81	22	11,6	1,76
Rendement (%)	88,9	-	92,7	81	79,6	

Commentaire de l'exploitant : Le bilan 24h a été réalisé conformément à la réglementation.

La charge organique moyenne de 2023 est de 13.9 kg de DBO5 ce qui représente la pollution d'environ 231.6 habitants et 46% de la charge organique nominale admissible par l'installation de traitement. Cette charge est légèrement plus faible que celle mesurée en 2022. La charge hydraulique reçue en 2023 correspond à 170 % de la capacité nominale de l'installation.

D'après les résultats du bilan 24h, la station d'épuration de Noisy-Rudignon est jugée conforme en 2023.

3) Tarification et recettes

3.1 Le prix du service

La Part Collectivité :

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Elle est de 0,8898 € HT/m3.

La Part Délégataire :

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le prix du service comprend :

- Une part fixe (abonnement)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable



Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024
Redevance	0,1850	0,1850

Redevance VNF pour occupation du domaine public fluvial

	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024
Redevance	0,0600	0,0600

Le prix de l'assainissement

		Au 1/1/2023	Au 1/1/2024	Variation
Part Exploitant				
Part fixe		12,16	13,50	+11 %
Part variable	Le m3	1,2415	1,3784	+11 %
Part Collectivité				
Part variable	Le m3	0,8898	0,8898	0 %
Redevance et taxes				
	Tiers	0,1850	0,1850	0 %
	Tiers	0,0600	0,0600	0 %

Facture type 120 m3 hors redevance

	1/1/2023	1/1/2024	Répartition
Exploitant	161,14	178,91	55,14 %
Collectivité	106,78	106,78	32,91 %
Tva	27,01	38,77	11,95 %
Total TTC	298,01	324,46	100 %

Facture type 120 m3 y compris redevance

	1/1/2023	1/1/2024
Exploitant	161,14	178,91
Collectivité	106,78	106,78
Redevance	28,22	109,2
Tva	29,01	39,49
Total TTC	325,15	434,38

Prix du m3 au 1^{er} janvier 2021 en € TTC : 3,62



3.2 Les recettes d'exploitation

	2019	2020	2021	2022	2023
Part collectivité en €	2 165 000	1 408 000	1 469 000	1 396 000	1 535 500
Part exploitant en €	1 811 600	1 739 400	1 856 400	2 188 500	2 383 400
Part exploitant autres en €	214 600	254 500	352 000	247 400	243 000

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a imposé aux collectivités de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005. Opérationnel depuis le 1^{er} Janvier 2006, le SPANC a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Pour respecter les obligations réglementaires, le SPANC de la CDC du Pays de Montereau a transféré à SAUR les missions de contrôle d'assainissement non collectif (ANC) sur leur territoire du 7/1/2016 au 12/31/2026. Ce transfert concerne :

- Le contrôle de l'existant ;
- Le diagnostic anticipé lors des ventes ;
- Le contrôle du neuf (conception, réalisation).

1) Le contrôle des installations neuves

Depuis le 01/03/2012 le nouveau décret n° 2012-274 impose de déposer le dossier de contrôle de conception au SPANC et d'avoir l'avis de celui-ci, avant l'instruction du permis de construire. Un avis négatif au titre de la conception du système d'assainissement non collectif par le SPANC induira un refus du permis de construire.

Le contrôle de réalisation, appelé aussi contrôle de bonne exécution, est réalisé à la fin des travaux d'assainissement. Ce contrôle est destiné à vérifier que les travaux réalisés sont conformes au dossier de conception.

Durant l'année 2023, 5 dossiers ont été instruits pour conception, tous conformes.

Ainsi que 6 dossiers ont été instruits pour réalisation, dont 1 s'est révélé non conforme. Les contrôles non conformes pourront faire l'objet d'une contre-visite afin de régulariser les points de contrôle non-conforme.

2) Le diagnostic de l'existant lors des ventes

Avant le 01 janvier 2011, il appartenait aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif concernés d'envisager une mise en conformité afin de respecter les dispositions réglementaires décrites dans la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006. Après la réglementation a été modifiée dans le cadre d'une cession immobilière le 05 juillet 2010 pour prise d'effet au 01 janvier 2011.

Ce qu'il faut en retenir :

- La durée de validité d'un diagnostic est de trois ans par rapport à sa date de réalisation.
- Le diagnostic d'assainissement non collectif doit figurer dans l'acte de vente.
- En cas d'avis défavorable, la réhabilitation sera obligatoire sous un an et sera à la charge de l'acquéreur.

Durant l'année 2023, 14 contrôles pour cession immobilière ont été effectués, dont 10 ont révélé des installations non conformes et qui devront être réhabilitées sous un an. 1 installation présente un risque pour la salubrité ou pour l'environnement : elle devra être réhabilitée sous 4 ans ou 1 en cas de vente.

3) Le diagnostic de l'existant lors des contrôles périodiques

Pendant l'année 2023, aucun contrôle périodique de bon fonctionnement n'a été réalisé.

4) Suivi de l'entretien des installations

Lors des contrôles qu'ils soient réalisés dans le cadre d'une vente ou dans le cadre d'une mission de contrôle périodique, une attention particulière est portée sur l'entretien des ouvrages comme l'exige la réglementation.

Rappel de la réglementation : La vidange doit être réalisée par un vidangeur agréé et le bon de vidange doit être conservé afin d'être présenté à chaque demande du SPANC.

Durant l'année 2023, les installations neuves ou les réhabilitations sont conformes à la réglementation en vigueur à la date des contrôles. Pour les installations neuves ou les réhabilitations non conformes à la réglementation pourront faire l'objet d'une contre-visite afin de régulariser les points de contrôle non-conformes. Les dossiers de conceptions conformes devront faire l'objet d'un contrôle de réalisation.

Le contrôle des installations existantes lors des cessions immobilières a permis d'identifier les dispositifs à réhabiliter. Cette réhabilitation est à la charge de l'acquéreur qui dispose d'un délai d'un an à la signature de l'acte authentique pour réaliser les travaux demandés.